

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 21 décembre 2016*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 F en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global fixe de 10 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Carouge pour la reconstruction du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève.

### **Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2019. Il est inscrit sous la politique publique N – Culture, sport et loisirs (rubrique 02300600 5620).

<sup>2</sup> L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 3 Subventions d'investissement accordées et attendues**

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 10 000 000 F.

### **Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 But**

Cette subvention doit permettre de démolir et de reconstruire le Théâtre de Carouge – Atelier de Genève. La Ville de Carouge est le maître d'ouvrage.

**Art. 6 Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage.

**Art. 7 Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

**Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Préambule**

Désamiantage, mise aux normes de sécurité, amélioration des installations techniques et mise aux normes écologiques : autant de contraintes auxquelles la Ville de Carouge se voit aujourd'hui dans l'obligation de répondre par la rénovation de son Centre communal. Ce complexe, construit en 1972 au 39, rue Ancienne à Carouge, comprend la salle des Fêtes, ainsi que le bâtiment principal du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève (ci-après : TCAG).

Depuis sa création en 1958, le TCAG a accueilli plus de 500 spectacles. Théâtre d'accueil et de création axé principalement sur les textes classiques, il fait vivre de nombreux métiers du spectacle et s'est imposé comme l'une des scènes de référence du canton, en complémentarité avec la Comédie de Genève, vouée aux écritures plus contemporaines.

La volonté du Conseil d'Etat d'inscrire 10 millions de francs pour soutenir de manière subsidiaire la reconstruction de la partie TCAG de cet ensemble figure dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2<sup>e</sup> train – PL 11872). Ce texte stipule que le dépôt du présent projet de loi d'investissement se fera dès l'adoption par le Grand Conseil du PL 11872 précité. La loi 11872 ayant été adoptée par le Grand Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le dépôt du présent PL s'impose.

### **2. Le TCAG : situation actuelle et besoins**

Le TCAG est physiquement réparti sur plusieurs lieux. Au 39 de la rue Ancienne, à côté de la salle des Fêtes, se trouvent la salle François-Simon, grande scène de 400 places et vitrine publique du TCAG, ainsi que la billetterie. Au 57 de la rue Ancienne, une ancienne grange abrite la petite salle Gérard-Carrat, d'environ 100 places, l'administration du TCAG, une salle de répétition et le dépôt de costumes. Enfin, les ateliers de construction et le stock de décors sont situés à Vernier. Ainsi, aux 1 700 m<sup>2</sup> de surface utile sur le site du Centre communal, il faut ajouter plus de 2 200 m<sup>2</sup> répartis dans des lieux loués à l'extérieur. Cette dispersion des lieux de représentation et de travail sur plusieurs sites induit évidemment des difficultés d'exploitation, ainsi que des coûts de fonctionnement élevés.

L'exploitation de la grande scène est par ailleurs rendue délicate par un volume technique insuffisant, des ateliers et dégagements trop exigus et un plateau situé cinq mètres au-dessous du niveau de la rue. Cette forte dénivellation complique les circulations et les livraisons d'éléments de décors, conditionnées par un monte-charge fragile et sous-dimensionné. En outre, la salle de spectacle n'est optimale ni pour le public, ni pour les exploitants du TCAG. Sa forme en amphithéâtre est défavorable à la vision latérale et sa pente est trop forte.

A cela s'ajoute le fait qu'après quarante ans d'exploitation, le Centre communal dans son ensemble nécessite une lourde rénovation. Désamiantage, refonte complète de l'isolation thermique (toitures, vitrages, serrurerie), remplacement de la plomberie, des installations électriques ainsi que du chauffage et de la ventilation, remplacement des installations techniques obsolètes, adaptation aux nouvelles technologies et méthodes d'exploitation ainsi que mise en conformité aux normes de sécurité et énergétiques sont des impératifs incontournables.

Enfin, le bail de la grange du 57, rue Ancienne est arrivé à échéance fin 2014. Il a pu être prolongé de manière temporaire, jusqu'à la fin prévisible des travaux de reconstruction (estimée à fin 2019), mais une importante rénovation est indispensable dans ce bâtiment également.

En résumé, le TCAG ne répond plus aux critères de fonctionnement d'un théâtre. Plutôt que de se limiter à en rénover une partie et à chercher des locaux pour remplacer ceux loués actuellement, la Ville de Carouge et le TCAG ont décidé d'étudier la possibilité, plus rationnelle et plus économique, de réunir l'ensemble des lieux de représentation et de travail sur un même site.

### **3. Le financement de la reconstruction du TCAG**

Le projet global est estimé à 64,6 millions de francs. Il comprend la rénovation de la salle des Fêtes (10,2 millions de francs) et la reconstruction du bâtiment principal du TCAG (54,4 millions de francs).

La Ville de Carouge prend en charge la rénovation de la salle des Fêtes (10,2 millions de francs).

Le canton de Genève subventionne la reconstruction du TCAG à hauteur de 10 millions de francs. Pour le reste du financement, la commune négocie actuellement la répartition qui devrait, sous réserve de finalisation, se présenter ainsi :

- 13,6 millions de francs, correspondant à l'intégralité de l'équipement mobile, ainsi qu'à une partie de la reconstruction, sont pris en charge par la

Fondation du Théâtre de Carouge sur la base d'une recherche de fonds privés, à ce jour presque aboutie;

- 23,8 millions de francs pour une partie de la reconstruction sont pris en charge par la Ville de Carouge;
- 7 millions de francs sont pris en charge par l'Association des communes genevoises, via le Fonds intercommunal.

### ***L'investissement du canton: un soutien nécessaire***

Dans un courrier daté du 19 mars 2014, le Conseil d'Etat a confirmé au Conseil administratif de la Ville de Carouge sa « volonté de principe » de soutenir cette reconstruction « à titre subsidiaire », réitérant ainsi la position validée par la *Déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture*, du 30 octobre 2013.

Il précisait toutefois que le montant de 15 millions de francs demandé par la Ville de Carouge ne pourrait être atteint, car dépassant sa capacité financière. Cependant, après un premier engagement de principe pour un montant de 5 millions de francs, le Conseil d'Etat a informé le Conseil administratif de Carouge, par courrier du 27 mai 2015, de sa décision de revoir cet apport et d'inscrire un montant de 10 millions de francs. Cette décision a été confirmée par lettre le 29 juin 2016 et mentionnée dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2<sup>e</sup> train – PL 11872). Le Conseil d'Etat stipulait à cette occasion que le dépôt du présent projet de loi d'investissement se ferait dès l'adoption par le Grand Conseil du PL 11872 précité, adoption réalisée le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le canton ne sera plus signataire de la convention de subventionnement du TCAG et n'interviendra plus dans le financement de son fonctionnement. En effet, selon la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2<sup>e</sup> train) (11872), du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le TCAG relèvera dès lors exclusivement de la compétence de la Ville de Carouge. La subvention de fonctionnement du canton (2 600 000 F en 2015) sera transférée via le fonds de régulation, selon les mécanismes de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, du 24 septembre 2015.

Toutefois, le rôle du TCAG dans le paysage culturel genevois est indiscutable, comme en témoignent sa fréquentation, sa réputation et ses invitations à l'étranger. A titre d'exemple, lors de sa saison 2015-2016, il a proposé 141 représentations *in situ*, ainsi que 269 en tournée, a reçu 41 473 spectateurs et a affiché un taux de fréquentation de 90%. Lors de cette

même saison, 10% des spectateurs abonnés provenaient de Carouge, 29 % de la Ville de Genève, 51% des communes genevoises, 7% de la France voisine et 3% d'autres cantons.

Enfin, le canton, soucieux de sa politique des lieux culturels et de l'accessibilité de la culture, tient à encourager le développement de ce théâtre performant, bien desservi par les transports en commun et attirant des publics très divers. Pendant la période 2013-2016, le TCAG a été l'institution du canton la plus fréquentée par les élèves du CO et du secondaire II puisque s'y sont rendus environ 3 000 élèves par année.

#### **4. Etude préliminaire**

Dès juillet 2002, un audit scénographique a préconisé de mettre en œuvre des mesures de sécurisation des installations et une extension des locaux pour améliorer le fonctionnement du TCAG.

En 2007, des études préliminaires ont été effectuées afin d'identifier le coût de rénovation selon différents scénarios (ampleur et périmètre de rénovation).

Enfin, dès 2010, une étude de faisabilité a démontré qu'il était possible de loger la totalité des cahiers des charges de la salle des Fêtes et du TCAG sur le site du Centre communal, au 39 de la rue Ancienne, en conservant si nécessaire les bâtiments existants.

#### **5. Concours d'architecte**

Dans le souci de développer un projet assurant qualité architecturale et qualité urbaine à son Centre communal, la Ville de Carouge a organisé un concours pluridisciplinaire de projet SIA 142 en procédure ouverte à deux degrés. L'objet du concours était l'extension ou la reconstruction de tout ou partie du Centre communal de Carouge, soit la salle des Fêtes et le bâtiment principal du TCAG. Le choix raisonné de la rénovation ou du remplacement des bâtiments était laissé aux concurrents.

L'enjeu majeur du concours, rationaliser la structure du TCAG en réunissant sur un même site l'ensemble de ses activités, correspond à un souhait exprimé tant par la direction du TCAG que par le maître d'ouvrage, la Ville de Carouge.

Le concours s'est déroulé durant l'année 2011. Devant les coûts engendrés par les travaux à effectuer dans le bâtiment principal du TCAG – au minimum 15 millions de francs pour la seule mise en conformité –, 31 bureaux d'architecture sur 32 ont proposé de reconstruire celui-ci plutôt que de le rénover.

En décembre 2011, le concours a abouti au choix du projet SWAN, développé par l'équipe pluridisciplinaire menée par le bureau d'architectes lausannois Pont 12 Architectes SA.

Ce projet prévoit la rénovation de la salle des Fêtes, dont la fonctionnalité et les qualités architecturales remarquables s'avèrent compatibles avec le cahier des charges du programme.

En revanche, il prévoit la démolition et la reconstruction du bâtiment principal du TCAG. Le remplacement de celui-ci par un bâtiment au volume plus important permet de rapatrier sur le même site toutes les activités du TCAG; ce qui améliore sensiblement les conditions d'exploitation et d'accueil du public, en mettant à disposition plusieurs salles de spectacles et en optimisant l'organisation des espaces, ainsi que l'exploitation des scènes.

Le projet SWAN a été choisi à l'unanimité du jury tant pour « son intégration juste et organique, pour sa remarquable mise en perspective de l'ancien et du nouveau, pour son pragmatisme économique, ainsi que pour son génie à relever tous les défis imposés par un cahier des charges rigoureux et respectueux de l'esprit qui règne à Carouge », selon les termes de Jean Liermier, actuel directeur du TCAG.

## 6. Concept général

Le projet propose d'aménager l'esplanade existante, centre de la vie collective carougeoise, qui se prolonge ainsi de plain-pied dans la salle des Fêtes et dans le TCAG.

Ce rôle majeur de parvis commun s'enrichit d'un réseau d'espaces secondaires piétonniers qui, dans un écrin de verdure, enchaînent différentes séquences urbaines : place de jeu, placettes et passages vers la rue Joseph-Girard.

L'exploitation du bâtiment actuel ayant montré les inconvénients d'une scène « enterrée », le programme du concours imposait une scène de plain-pied au niveau de la rue et, par conséquent, une corniche de cage de scène à 24,50 m (hauteur impérative libre sous gril : 20 m.). Le projet s'articule autour d'un volume en retrait des fronts de rue, dont le principe d'intégration reste celui d'une progression des hauteurs et volumes, depuis la voie publique jusqu'à la corniche de la cage de scène. Celle-ci ne s'affiche jamais directement sur le front de rue, mais toujours en retrait, pour assurer une transition d'échelle grâce aux volumes à mi-hauteur qui l'entourent. Sur la rue Joseph-Girard, les angles sont affirmés pour tenir un front urbain en association avec les arbres d'alignement.

Avec ses différents volumes, le bâtiment se présente comme un fragment urbain, un « îlot » avec ses pleins et ses vides, constitué de différentes « maisons » (grande scène, petite salle, salle de répétition, etc.), séparées par des évidements – accès au bâtiment, grandes baies et terrasses.

## 7. Disposition du programme

L'entrée principale du TCAG s'ouvre très largement sur la grande esplanade extérieure pour inviter le public à investir un foyer généreux, comprenant aussi bien la billetterie qu'un bar et un restaurant.

De plain-pied depuis le foyer, chaque lieu de spectacle (grande salle et petite salle) est accessible des deux côtés de son gradin pour assurer confort et fluidité à l'entrée des spectateurs. A l'arrière de la grande salle, un grand escalier et un ascenseur, accessibles aux personnes à mobilité réduite, offrent en outre un accès public au sommet du gradin.

Public et travail sont clairement séparés au rez-de-chaussée mais, à l'occasion, le public peut être invité dans les profondeurs du TCAG : il suffit pour cela d'ouvrir les portes des circulations périphériques contournant la grande scène et menant à l'atelier de montage.

Le premier étage s'organise autour d'une circulation périphérique ceinturant la grande salle et mettant efficacement en communication des lieux essentiels pour la vie quotidienne d'un théâtre : bureaux, loges, foyer des techniciens et des artistes, vestiaires, grande régie, petits ateliers, salle de réunion, foyer supérieur ainsi que trois terrasses pour prendre l'air.

Le sous-sol, le deuxième étage et l'arrière de la cage de scène – niveaux trois à six – accueillent les services. S'y trouvent les toilettes du public, de nombreux espaces de rangement de matériel et de costumes, les réserves de la cuisine, ainsi que des locaux techniques comme le local sanitaire.

## 8. Programme type de surfaces

1.	Réception et accueil public	1 069 m <sup>2</sup>
2.	Grande salle et scène	2 082 m <sup>2</sup>
3.	Petite salle	1 064 m <sup>2</sup>
4.	Salle de répétition	371 m <sup>2</sup>
5.	Grande salle de réunion	107 m <sup>2</sup>
6.	Loges	290 m <sup>2</sup>
7.	Ateliers et dépôts	1 367 m <sup>2</sup>
8.	Administration	454 m <sup>2</sup>

9. Locaux divers	1 795 m <sup>2</sup>
10. Circulations	849 m <sup>2</sup>
Surface nette totale	<u>9 448 m<sup>2</sup></u>

## 9. Concept énergétique

Le TCAG reconstruit se veut exemplaire en matière d'optimisation énergétique. Des efforts considérables sont fournis afin de réduire le plus possible la consommation.

En premier lieu, une grande attention est accordée à la réalisation d'une enveloppe performante réduisant les besoins de chaleur en hiver et les besoins de rafraîchissement en été.

En second lieu, l'efficacité de chaque équipement consommateur est optimisée, depuis les installations de ventilation jusqu'aux luminaires, en passant par les pompes, récupérateurs de chaleur sur ventilation, et particulièrement sur la production de froid, avec une machine de dernière génération spécialement performante de type Turbocor (paliers à sustentation magnétique).

Enfin, des panneaux solaires photovoltaïques en toiture (120 m<sup>2</sup>) permettent de compenser en grande partie les consommations indispensables. Dans un premier temps, la production de chaleur s'effectuera au gaz, mais le chauffage à distance carougeois devrait prendre le relais à moyen terme et le rôle des chaudières se réduirait alors à une installation de secours.

Du fait de l'excellente performance de l'enveloppe, la part d'énergie liée à la production d'eau chaude sanitaire (ECS) devient relativement importante. Par souci d'hygiène, les normes actuelles imposent des températures élevées (60°C) pour l'eau livrée au robinet, ce qui limite le potentiel d'économie.

## 10. Autorisation de construire

La demande d'autorisation de démolir et de construire a été déposée le 27 mai 2016.

L'obtention des autorisations est attendue pour mai 2017.

## 11. Estimations des coûts

Le coût d'investissement est réparti de la manière suivante :

### A. Construction

1. Travaux préparatoires	2 378 400 F
2. Bâtiment	22 885 784 F
3. Equipements d'exploitation fixes	7 983 990 F
4. Aménagements extérieurs	995 450 F
5. Frais secondaires	909 600 F

**Total** **35 153 224 F**

Honoraires 9 790 759 F

**Total A construction** **44 943 983 F**

TVA 8% 3 595 519 F

**TOTAL** **48 539 502 F**

6. Renchérissement sur honoraires 103 614 F

Divers et imprévus 5%, sur le Code de Frais de  
Construction (CFC) 1 à 4 y compris honoraires et TVA 2 377 857 F

**Total chapitre A Construction TTC** **51 020 973 F**

**Arrondi à** **51 021 000 F**

Volume SIA 416 48 000 m<sup>3</sup>

Surface brute de plancher 10 210 m<sup>2</sup>

Ces données permettent de calculer les coûts unitaires suivants, y compris les honoraires et TVA :

CFC 2 Surface brute 3 158 F/m<sup>2</sup> (hors TVA 2 924 F/m<sup>2</sup>)

CFC 2+3 Surface brute 4 213 F/m<sup>2</sup> (hors TVA 3 901 F/m<sup>2</sup>)

CFC 2 Volume SIA 416 672 F/m<sup>3</sup> (hors TVA 622 F/m<sup>3</sup>)

CFC 2+3 Volume SIA 416 896 F/m<sup>3</sup> (hors TVA 830 F/m<sup>3</sup>)

Date de référence des coûts : avril 2016.

**B      Equipement mobile**

9.0 Meubles	802 440 F
9.1 Luminaires	687 400 F
9.2 Textiles	196 974 F
9.3 Appareils machines	1 093 300 F
9.4 Petit inventaire	20 000 F
9.9 Honoraires	357 739 F
<b>Total</b>	<b>3 157 853 F</b>
TVA 8%	252 628 F
<b>Total chapitre B Equipement mobile TTC</b>	<b>3 410 481 F</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>3 410 500 F</b>
 <b>TOTAL CHAPITRES A+B TTC</b>	 <b><u>54 431 500 F</u></b>

**12. Financement**

Le financement de cet investissement est assuré par les apports suivants :

**A. Construction***1. Etat de Genève*

Subvention cantonale d'investissement      10 000 000 F TTC

*2. Ville de Carouge*

Crédit d'étude n° 105-2014      5 356 766 F TTC

Crédit d'investissement à obtenir      18 397 249 F TTC

*3. Fonds intercommunal ACG*

Fonds intercommunal ACG      7 000 000 F TTC

*4. Fondation du Théâtre de Carouge*

Fondation du Théâtre de Carouge      10 266 985 F TTC

**Total A**      **51 021 000 F TTC**

**B. Equipement mobile***Fondation du Théâtre de Carouge*

Fondation du Théâtre de Carouge	3 410 500 F TTC
---------------------------------	-----------------

<b>Total B</b>	<b>3 410 500 F TTC</b>
----------------	------------------------

<b>Total financement A + B</b>	<b>54 431 500 F TTC</b>
--------------------------------	-------------------------

**13. Délai de réalisation**

L'obtention de l'autorisation de construire est attendue pour mai 2017. La phase d'appel d'offres a débuté à l'automne 2016 pour respecter le planning général des travaux. Le chantier pourrait démarrer en septembre 2017 et devrait durer 24 mois. L'équipement de l'ouvrage sera effectué dès l'achèvement des travaux pour une durée de 4 mois. La mise en exploitation de l'ouvrage avec le début de la saison théâtrale pourrait ainsi intervenir dès le début 2020.

Cette planification est indicative, sous réserve de l'entrée en vigueur du crédit de construction de la Ville de Carouge et de l'entrée en vigueur du présent PL de subventionnement de l'Etat de Genève.

**14. Montants portés au budget de l'Etat de Genève**

La subvention d'investissement est échelonnée comme suit dans le budget des investissements :

2019	5 000 000 F
2020	5 000 000 F
<b>Total</b>	<b>10 000 000 F</b>

Le versement des tranches est échelonné de 2019 à 2020.

La première tranche sera versée au plus tôt en 2019, sous réserve de l'achèvement du gros œuvre, et la seconde tranche sera versée au plus tôt en 2020, sous réserve de l'achèvement de l'ouvrage.

## 15. Conclusion

Par son rayonnement, le TCAG contribue à la renommée du paysage culturel de Genève et de sa région. C'est pourquoi le Conseil d'Etat considère la participation significative du canton à ce projet comme une marque de reconnaissance de l'importance de cette institution pour la population genevoise. Les débats parlementaires sur le PL 11872 ont montré que de nombreux députés sont préoccupés par l'avenir du TCAG et conscients de la nécessité de lui accorder leur soutien dans le contexte de la répartition des tâches entre les communes et le canton.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPFGB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 3) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 4) *Décision du Conseil d'Etat*
- 5) *Programme des locaux*
- 6) *Plan du sous-sol*
- 7) *Plan niveau +10*
- 8) *Plan toiture*
- 9) *Coupe DD*
- 10) *Coupe BB*
- 11) *Coupe 33*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 F en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève.
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 0230 - Nat 5620
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : "N – Culture, sport et loisirs".
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	10'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	10'000'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Dépense brute</b>	0.0	0.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0
<b>Recette brute</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Invest. net</b>	0.0	0.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui    non   Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2024
NET LIE et INDUIT	0.00	0.00	-0.10	-0.33	-0.45	-0.45	-0.45	-0.45

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui  non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2019, conformément aux données des tableaux financiers.
- oui  non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2017.
- oui  non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2017-2020.
- oui  non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).
- oui  non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

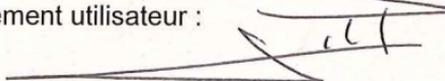
Genève, le : 15. nov 16

Signature du responsable financier du département investisseur :



Genève, le : 18. nov 16

Signature du responsable financier du département utilisateur :



## 2. Approbation / Avis du département des finances

- oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : ce crédit d'investissement est inscrit au PDI 2017-2026.

Genève, le : 14 Novembre 2016

Visa du département des finances :

A. ROSETT



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 02 novembre 2016.

**1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET**  
**Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000**  
**000 F en faveur de la Ville de Carouge pour la reconstruction du Théâtre de Carouge-Atelier**  
**de Genève**

**Projet présenté par le Département des Finances**

(montants annuels, en millions de F)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.0	0.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	10.0
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	Durée	0.0	0.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	10.0
Bâtiment - Subv. Invest.	40 ans	0.0	0.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	10.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

15.11.16 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

18-11-2016

P. TISSOT



## 2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 F en faveur de la Ville de Carouge pour la reconstruction du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève

## Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
<b>TOTAL charges liées et induites</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.10</b>	<b>0.33</b>	<b>0.45</b>	<b>0.45</b>	<b>0.45</b>	<b>0.45</b>
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.10	0.33	0.45	0.45	0.45	0.45
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.10	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.13	0.25	0.25	0.25	0.25
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus liés et induits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET LIE ET INDUIT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.10</b>	<b>-0.33</b>	<b>-0.45</b>	<b>-0.45</b>	<b>-0.45</b>	<b>-0.45</b>
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	0.00	-0.10	-0.33	-0.45	-0.45	-0.45	-0.45

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

15.11.16 h. OLC

Date et signature direction financière (utilisateur) :

18. Nov. 2016

P. Tissot





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 29 juin 2016

**Le Conseil d'Etat**

3425-2016

Conseil administratif  
de la Ville de Carouge  
Place du Marché 14  
1227 Carouge**Concerne : Investissement relatif à la reconstruction du Théâtre de Carouge –  
Atelier de Genève**Monsieur le Maire,  
Mesdames les Conseillères administratives,

Votre courrier du 10 mai 2016, relatif à l'investissement cantonal pour la reconstruction du Théâtre de Carouge, a retenu notre meilleure attention.

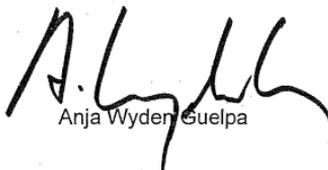
Nous nous réjouissons de voir cet important projet avancer de manière soutenue et vous confirmons la volonté de notre Conseil de l'appuyer à titre subsidiaire. Après un premier engagement de principe pour un montant de 5 millions de francs, notre Conseil vous a informé, par courrier du 27 mai 2015, de sa décision de revoir cet apport et d'inscrire un montant de 10 millions de francs au plan décennal des investissements (PDI). Cet engagement figure par ailleurs dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2<sup>e</sup> train – PL 11872).

Le dépôt du projet de loi relatif à cet investissement se fera dès l'adoption par le Grand Conseil du PL 11872 précité.

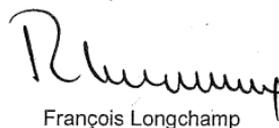
Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

  
Anja Wyden Guelpa

Le président :

  
François Longchamp



## Reconstruction du Théâtre de Carouge

### PROGRAMME DES LOCAUX VOLUMES ET SURFACES

25.07.16

Surface utile principale (SIA 416) : 5'832.0 m<sup>2</sup>Surface nette (surf. utiles principales + secondaires + surf. dégagements + installations) : 9'447 m<sup>2</sup>Volume SIA 416 : 48'000.0 m<sup>3</sup>Coût du m<sup>3</sup> : CHF 660.-

Nomenclature						Local	Surface / m <sup>2</sup>	
Concours		Projet						
<b>1</b>	<b>Réception et accueil du public</b>						<b>1069.4</b>	
01	Entrées et foyers						763.8	
1	01	T.	00.	4	1.	1	foyer d'entrée	537.7
1	01	T.	00.	4	1.	2	foyer arrière (entrée secondaire)	184.2
1	01	T.	10.	4	1.	1	accès grande salle depuis foyer	41.9
02	Billetterie						38.5	
1	02	T.	00.	4	1.	4	comptoir billetterie	16.8
1	02	T.	00.	4	1.	5	dépôt billetterie	21.7
03	Vestiaire						0.0	
1	03	T.	00.	4	1.	6	vestiaire	0.0
								compris dans foyer
04	Sanitaires						62.0	
1	04	T.	S1.	4	3.	1	wc PMR	3.5
1	04	T.	S1.	4	3.	2	wc femmes	26.3
1	04	T.	S1.	4	3.	3	wc hommes	17.6
1	04	T.	00.	4	3.	1	wc handicapés	3.4
1	04	T.	10.	1	3.	1	wc handicapés	3.4
1	04	T.	10.	4	3.	1	entrée wc femmes	1.9
1	04	T.	10.	4	3.	2	wc femmes 1	1.0
1	04	T.	10.	4	3.	3	wc femmes 2	1.0
1	04	T.	10.	4	3.	4	entrée wc hommes	1.9
1	04	T.	10.	4	3.	5	wc hommes 1	1.0
1	04	T.	10.	4	3.	6	wc hommes 2	1.0
05	Bar, buvette						61.1	
1	05	T.	00.	4	1.	3	bar	27.1
1	05	T.	10.	9	1.	1	bar VIP	13.1
1	05	T.	10.	9	2.	1	rangement mobilier VIP	20.9
06	Cuisine						79.4	
1	06	T.	S1.	9	2.	1	bureau du chef cuisine	8.8
1	06	T.	00.	9	1.	1	cuisine	70.6

07	Economat, chambres froides										64.6
1	07	T.	S1.	9 2.	2	local poubelles cuisine					11.3
1	07	T.	S1.	9 2.	3	économat cuisine					27.9
1	07	T.	S1.	9 2.	4	chambre froide 1					7.8
1	07	T.	S1.	9 2.	5	chambre froide 2					7.6
1	07	T.	S1.	9 2.	6	chambre froide 3					5.7
1	07	T.	S1.	9 2.	7	chambre froide 4					4.3
08	Librairie										0.0
1	08	T.	00.	4 1.	6	librairie					0.0
<b>2 Grande salle et scène</b>										<b>2'082.2</b>	
01a	Grande salle										344.0
2	01a	T.	00.	1 1.	2	grande salle + avant-scène					172.4
2	01a	T.	00.	1 4.	1	entrée salle jardin					4.5
2	01a	T.	00.	1 4.	2	entrée salle cour					4.5
2	01a	T.	10.	1 1.	2	grande salle					162.6
01b	Techniques grande salle										676.8
2	01b	T.	05.	1 1.	3	galerie salle jardin					4.3
2	01b	T.	05.	1 1.	4	galerie salle cour					4.3
2	01b	T.	10.	1 1.	3	galerie salle à jardin					20.4
2	01b	T.	10.	1 1.	4	galerie salle à cour					20.7
2	01b	T.	20.	1 2.	2	passerelle scène à jardin +8.00					20.2
2	01b	T.	20.	1 2.	3	passerelle scène à cour +8.00					20.2
2	01b	T.	20.	1 2.	4	gril avant-scène					72.6
2	01b	T.	20.	1 2.	5	1ère passerelle de salle					20.7
2	01b	T.	20.	1 2.	6	2ème passerelle de salle					19.8
2	01b	T.	20.	1 2.	7	passerelle d'éclairage jardin					40.0
2	01b	T.	20.	1 2.	8	passerelle d'éclairage cour					36.2
2	01b	T.	30.	1 2.	2	passerelle scène à jardin +10.78					20.2
2	01b	T.	30.	1 2.	3	passerelle scène à cour +11.00					20.2
2	01b	T.	40.	1 2.	2	passerelle scène à jardin +17.21					20.2
2	01b	T.	40.	1 2.	3	passerelle scène à cour +17.21					20.2
2	01b	T.	60.	1 1.	1	gril de scène					316.6
02	Régie										79.1
2	02	T.	10.	1 1.	5	régie grande salle					19.7
2	02	T.	20.	1 1.	1	galerie des poursuites					48.8
2	02	T.	20.	1 1.	2	salle audio description					10.6
03	Scène										331.0
2	03	T.	00.	1 1.	1	scène 24.5x13					331.0
04	Stockages scène arrière										170.5
2	04	T.	00.	1 2.	1	coulisse arrière scène					53.9
2	04	T.	50.	1 2.	1	stockage arrière scène (accessoires)					57.9
2	04	T.	60.	1 2.	1	stockage arrière scène					58.7
05	Stockages scène latéral										57.0
2	05	T.	00.	1 2.	2	coulisse jardin					32.5
2	05	T.	00.	1 2.	3	coulisse cour					21.2
2	05	T.	00.	1 3.	1	wc comédiens 1					3.3
06	Dessous de scène										319.3
2	06	T.	S1.	1 2.	1	dessous de scène					319.3
07	Dessous d'avant-scène										104.5
2	07	T.	S1.	1 2.	2	fosse d'orchestre - avant-scène mobile					97.3

compris dans foyer

2	07	T.	S1.	1	2.	3	local piano	7.2
<b>3</b>	<b>Petite salle</b>							<b>1'063.9</b>
01a	Petite salle							325.4
3	01a	T.	00.	2	1.	1	salle	258.0
3	01a	T.	00.	2	2.	1	coulisse	67.4
01b	Techniques petite salle							308.3
3	01b	T.	15.	2	2.	1	galerie techniciens +5.60	69.6
3	01b	T.	20.	2	1.	1	gril sur petite salle	238.7
02	Régie							59.3
3	02	T.	05.	2	1.	2	régie petite salle	39.9
3	02	T.	05.	2	2.	1	stockage régie	19.4
<b>4</b>	<b>Salle de répétition</b>							<b>370.9</b>
01a	Salle de répétition							216.5
4	01a	T.	00.	3	1.	1	salle	216.5
01b	Techniques salle de répétition							61.4
4	01b	T.	15.	3	2.	1	galerie techniciens +5.40	61.4
02	Foyer							40.3
4	02	T.	00.	3	4.	1	entrée et escalier accès niv.+10 (esc.8)	35.1
4	02	T.	00.	3	3.	1	wc 1	2.6
4	02	T.	00.	3	3.	2	wc 2	2.6
03	Régie							52.7
4	03	T.	05.	3	1.	2	régie salle de répétition niv. +2.61	30.6
4	03	T.	05.	3	2.	1	stockage régie niv. +2.61	22.1
<b>5</b>	<b>Grande salle de réunion - Foyer VIP</b>							<b>107.0</b>
01	Salle							107.0
5	01	T.	10.	4	1.	2	foyer VIP	107.0
<b>6</b>	<b>Loges</b>							<b>290.1</b>
01	Foyer des artistes et détente							28.3
6	01	T.	10.	7	1.	1	foyer des artistes	28.3
02a	Petites loges							43.9
6	02a	T.	00.	7	1.	1	loge 1 - petite salle	11.6
6	02a	T.	00.	7	1.	2	loge 2 - petite salle	9.4
6	02a	T.	00.	7	1.	3	loge 3 - petite salle	9.9
6	02a	T.	10.	7	1.	6	loges 4 (soliste)	13.0
02b	Sanitaires petites loges							8.1
6	02b	T.	00.	7	3.	1	wc-douche PMR	3.2
6	02b	T.	00.	7	3.	2	wc	1.7
6	02b	T.	10.	7	3.	6	wc + douche (soliste)	3.2
03a	Grandes loges et sanitaires							113.4
6	03a	T.	10.	7	1.	3	loges 1	21.1
6	03a	T.	10.	7	1.	4	loges 2	21.1
6	03a	T.	10.	7	1.	5	loges 3	21.1
6	03a	T.	10.	7	1.	7	loges 5	16.7
6	03a	T.	10.	7	1.	8	loges 6	16.7
6	03a	T.	10.	7	1.	9	loges 7	16.7
03b	Sanitaires grandes loges							11.0
6	03b	T.	10.	7	3.	1	douches 1	2.6
6	03b	T.	10.	7	3.	2	douches 2	2.6

6	03b	T.	10.	7	3.	3	wc + douche PMR	3.2
6	03b	T.	10.	7	3.	4	wc 1	1.3
6	03b	T.	10.	7	3.	5	wc 2	1.3
04	Loges maquillage - essayages							68.3
6	04	T.	10.	5	1.	4	habillages	33.1
6	04	T.	10.	5	1.	5	essayages	35.2
06	Loge rapide au niveau de la scène							8.6
6	06	T.	00.	1	2.	4	loge rapide	8.6
07	Cuisinette							8.5
6	07	T.	10.	7	1.	2	loge catering	8.5
<b>7</b>	<b>Ateliers et dépôts</b>							<b>1'366.6</b>
01	Halle de montage							339.7
7	01	T.	00.	5	1.	1	halle de montage	339.7
02	Menuiserie - serrurerie							235.3
7	02	T.	00.	5	1.	2	menuiserie / serrurerie	156.1
7	02	T.	00.	5	1.	3	local machines	79.2
05	Costumes							314.1
7	05	T.	S1.	5	2.	1	stock de costumes	311.5
7	05	T.	S1.	5	2.	2	loge essayage	2.6
06	Couture							235.4
7	06	T.	00.	5	1.	4	local couture	110.8
7	06	T.	10.	5	1.	6	buanderie	66.7
7	06	T.	30.	1	2.	1	stockage arrière scène (lingerie)	57.9
07	Lumière							54.2
7	07	T.	20.	1	2.	1	stockage arrière scène (électricité)	54.2
08	Son et vidéo							19.5
7	08	T.	10.	5	1.	3	studio son	19.5
09	Accessoiristes de plateau							168.4
7	09	T.	10.	5	1.	2	local techniciens	168.4
<b>8</b>	<b>Administration</b>							<b>453.9</b>
03	Bureaux							344.9
8	03	T.	10.	6	1.	1	bureau 1 (open space)	234.1
8	03	T.	10.	6	1.	2	bureau 2	47.1
8	03	T.	10.	6	1.	3	bureau 3	34.9
8	03	T.	10.	6	1.	4	bureau 4	13.9
8	03	T.	10.	6	1.	5	réunion	14.9
04	Archives							109.0
8	04	T.	S1.	6	2.	1	archives	109.0
<b>9</b>	<b>Locaux divers</b>							<b>1'794.7</b>
02	Sas de stockage							95.9
9	02	T.	00.	5	1.	5	sas de stockage	95.9
03	Conciergerie							40.6
9	03	T.	S1.	5	2.	3	local poubelles général	28.0
9	03	T.	S1.	5	2.	4	libre	12.6
04	Techniques - CVSE							1310.5
9	04	T.	S1.	8	1.	1	gaine technique vers cuisine	4.8

		T.	S1.	8 1.	2	local technique CV (hsp 4.05m)	155.5
		T.	S1.	8 1.	3	local technique chaufferie + ECS	77.6
		T.	S1.	8 1.	4	local technique san. + intro gaz	43.0
		T.	S1.	8 1.	5	local déluge théâtre	15.6
		T.	S1.	8 1.	6	local technique électricité	33.4
		T.	S1.	8 1.	7	local SIG + transfo théâtre	59.8
		T.	S1.	8 1.	8	accès chambre EU+EP	10.0
		T.	S1.	8 2.	1	trappe accès local SIG	4.6
		T.	S1.	8 2.	2	air neuf SIG	1.7
		T.	S1.	8 2.	3	air vicié SIG	0.5
		T.	S1.	8 2.	4	MT entrant	0.5
		T.	S1.	8 2.	5	BT sortant	1.8
		T.	00.	8 1.	1	gaine technique vers cuisine	1.2
		T.	00.	8 1.	2	gaine technique petite salle	9.1
		T.	05.	2 2.	3	local gradateurs petite salle	6.6
		T.	05.	3 2.	2	local audio video et gradateurs	14.1
		T.	10.	1 2.	1	centrale audio-visuel	13.9
		T.	10.	8 1.	2	local brassage	4.5
		T.	10.	8 1.	4	local technique monobloc ateliers	71.3
		T.	15.	8 1.	2	espace technique monobloc petite salle	29.6
		T.	15.	8 1.	3	local technique monobloc répétition	42.4
		T.	20.	8 1.	2	monobloc ventilation petite salle	54.4
		T.	20.	8 1.	3	aéroréfrigérant sur salle répétition	270.2
		T.	20.	8 1.	4	local technique machine de froid	90.5
		T.	20.	8 1.	5	local technique armoire de brassage	7.9
		T.	20.	8 1.	6	local technique monobloc grande salle	224.7
		T.	20.	8 1.	7	local technique électricité grande salle	3.7
		T.	40.	1 2.	1	monobloc cage de scène	57.6
05a	Foyer et vestiaire technique						308.7
9	05a	T.	10.	5 1.	1	cuisine foyer techniciens	34.4
9	05a	T.	10.	5 4.	1	passerelle sur halle de montage	108.7
9	05a	T.	10.	5 4.	2	foyer techniciens	165.6
05a	Sanitaires du foyer et vestiaire technique						39.0
9	05b	T.	S1.	9 3.	1	vestiaires femmes	4.8
9	05b	T.	S1.	9 3.	2	wc femmes	1.9
9	05b	T.	S1.	9 3.	3	douche femmes	1.4
9	05b	T.	S1.	9 3.	4	vestiaires hommes	4.8
9	05b	T.	S1.	9 3.	5	wc hommes	1.9
9	05b	T.	S1.	9 3.	6	douche hommes	1.4
9	05b	T.	10.	5 3.	1	vestiaires techniciens hommes	5.5
9	05b	T.	10.	5 3.	2	douche techniciens hommes	2.2
9	05b	T.	10.	5 3.	3	vestiaires techniciens femmes	5.5
9	05b	T.	10.	5 3.	4	douche techniciens femmes	2.2
9	05b	T.	10.	5 3.	5	wc 1	2.0
9	05b	T.	10.	5 3.	6	wc 2	2.0
9	05b	T.	10.	5 3.	7	wc handicapés	3.4
<b>10</b>	<b>Circulations horizontales et verticales</b>						<b>848.5</b>
01	Circulations						848.5
10	01	T.	S1.	1 4.	1	monte-charge	9.1
10	01	T.	S1.	4 4.	1	escalier du foyer (esc.4)	10.4
10	01	T.	S1.	4 4.	2	couloir accès WC	45.5
10	01	T.	S1.	4 4.	3	monte-charge	4.3
10	01	T.	S1.	4 4.	4	couloir de sortie N-O	73.3
10	01	T.	S1.	4 4.	5	escalier de secours N-O (esc. 1)	1.6
10	01	T.	S1.	8 4.	1	escalier de secours S-E (esc.5)	4.6
10	01	T.	S1.	8 4.	2	sas sortie S-E	8.8
10	01	T.	S1.	8 4.	3	couloir accès monte charge S-E	34.6
10	01	T.	S1.	9 4.	1	escalier cuisine (esc.3)	2.4

10	01	T.	S1.	9 4.	2	couloir cuisine	23.0
10	01	T.	S1.	9 4.	3	monte-charge cuisine	0.6
10	01	T.	00.	1 4.	3	cage escalier fond de scène (esc.10)	25.9
10	01	T.	00.	1 4.	4	cage escalier cour (esc.9)	5.0
10	01	T.	00.	1 4.	5	escalier galerie techn. à jardin (esc.11)	9.0
10	01	T.	00.	1 4.	6	escalier galerie techn. à cour (esc.12)	9.0
10	01	T.	00.	1 4.	7	sas monte charge	7.0
10	01	T.	00.	2 4.	1	escalier accès niv. +10 (esc.7)	5.3
10	01	T.	00.	2 4.	2	entrée public niveau -0.50	15.0
10	01	T.	00.	2 4.	3	sas entrée petite salle	18.9
10	01	T.	00.	2 4.	4	sortie de secours	9.1
10	01	T.	00.	3 4.	2	sortie de secours	2.2
10	01	T.	00.	4 4.	1	escalier accès grande salle (esc.4)	25.1
10	01	T.	00.	4 4.	2	sortie de secours	25.2
10	01	T.	00.	4 4.	5	escalier de secours s-sol (esc.1)	4.4
10	01	T.	00.	5 4.	1	escalier sas de stockage (esc.5)	8.0
10	01	T.	00.	7 4.	1	couloir accès loges	8.7
10	01	T.	00.	9 4.	1	escalier cuisine (esc. 3)	3.0
10	01	T.	05.	1 4.	5	escalier galerie jardin	7.2
10	01	T.	05.	1 4.	6	escalier galerie cour	7.2
10	01	T.	05.	2 2.	2	sas stockage régie	2.2
10	01	T.	05.	2 4.	1	escalier accès niv. +2.61 (esc.7)	7.1
10	01	T.	05.	2 4.	2	entrée public niveau +2.61	2.8
10	01	T.	05.	3 4.	1	escalier accès niv. +2.61	7.3
10	01	T.	10.	1 4.	1	sas salle jardin	5.2
10	01	T.	10.	1 4.	2	sas salle cour	6.2
10	01	T.	10.	1 4.	3	cage escalier fond de scène	20.0
10	01	T.	10.	1 4.	4	cage escalier cour	52.1
10	01	T.	10.	1 4.	5	escalier galerie technique à jardin	1.9
10	01	T.	10.	1 4.	6	escalier galerie technique à cour	1.9
10	01	T.	10.	1 4.	7	escalier régie	2.6
10	01	T.	10.	1 4.	8	sas galerie technique jardin	2.0
10	01	T.	10.	1 4.	9	sas galerie technique cour	2.0
10	01	T.	10.	2 4.	1	escalier accès niv. +4.00	6.4
10	01	T.	10.	3 4.	1	escalier accès niv. +4.00	3.9
10	01	T.	10.	5 2.	1	terrasse nord-est	33.7
10	01	T.	10.	5 4.	3	couloir accès vestiaires	13.0
10	01	T.	10.	6 2.	1	terrasse nord-ouest	40.7
10	01	T.	10.	6 2.	2	terrasse sud-ouest	11.2
10	01	T.	10.	7 4.	1	couloir loges	33.9
10	01	T.	10.	7 4.	2	couloir voie de fuite	2.3
10	01	T.	15.	2 4.	1	escalier accès passerelle	5.8
10	01	T.	15.	3 4.	1	escalier accès niv. +5.40	3.2
10	01	T.	20.	1 4.	3	cage escalier fond de scène	20.3
10	01	T.	20.	1 4.	4	couloir cage escalier cour	24.4
10	01	T.	20.	1 4.	5	cage escalier cour	7.0
10	01	T.	20.	1 4.	6	couloir vers monte-charge	3.9
10	01	T.	20.	1 4.	7	escalier accès niv. +20 vers régie	2.0
10	01	T.	20.	1 4.	8	sas monte-charge salle	2.4
10	01	T.	20.	2 4.	1	escalier accès niv. +20	4.9
10	01	T.	20.	2 4.	2	sas gril	15.0
10	01	T.	20.	8 1.	1	gradateurs grande salle	7.8
10	01	T.	30.	1 4.	3	cage escalier fond de scène	20.3
10	01	T.	40.	1 4.	3	cage escalier fond de scène	20.3
10	01	T.	50.	1 4.	3	cage escalier fond de scène	20.3
10	01	T.	60.	1 4.	3	cage escalier fond de scène	14.7
10	01	T.	60.	1 4.	3	sas ascenseur	4.4

Surface nette totale :

9'447.2











